

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 2 JUIN 2017

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, GRANIER M, CHAMARD M, QUINTARD C, GUERY Ch, GUITTON S, PIOT A, GADREAU A, GUITTON C, OUVRARD A.

Absents excusés : Hélène CAQUINEAU (pouvoir à Annie Gadreau)

Secrétaire de séance : Mme Murielle GIRARD

Préambule :

Approbation du PV de la précédente réunion du conseil municipal : Vote pour à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Enfouissement de réseau rue de la Poste pour l'éclairage public:

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà accepté de réaliser l'effacement des réseaux rue de la poste par délibération (2016-04-05) lors de sa réunion du 1^{er} avril 2016.

Il s'agit de la suppression de 5 poteaux à 5 fils nus.

Depuis nous venons de recevoir le devis définitif relatif aux travaux de l'éclairage public ainsi que la convention.

Le devis s'élève à 21 268.89 €HT soit 25 522.37 € TTC. Il comprend le remplacement de 2 points lumineux en façade et 4 mâts uniformes à ceux remplacés récemment.

Il faut savoir que sur cette dépense une aide du SIEDS à hauteur de 50% de la fourniture (seulement) nous est allouée.

A l'unanimité, le conseil municipal:

➤ **Autorise M. Le Maire à signer le devis définitif avec le SIEDS et l'ensemble des documents si rapportant (convention formulaire d'aide...)**

Mise au norme et aménagement de notre éclairage public :

L'éclairage du centre bourg est à rénover. Un programme a été prévu pour refaire : l'allée du Verger, la rue des Boisselées et la rue du petit bourg. Il faut changer 3 lanternes à hydrogène et 19 autres, hors normes. Il convient d'achever la mise aux normes avant de répondre aux différentes demandes d'extension de la part de certains riverains.

Le programme proposé s'élève à 39 000 € et s'étalera sur trois années. Cette année, sera réalisée, une première tranche de 20 000 €.



Monsieur le maire informe son conseil que nous avons reçu un courrier du SIEDS validant la notification d'aide pour le programme « Eclairage publique de 2017 ».

Notre commune a obtenu une aide de 10 000 € et le versement interviendra à la réception du dossier dûment complété accompagné des factures acquittées.

Acquisition d'un tableau pour la bibliothèque :

Pour l'ouverture de la bibliothèque, Madame Nadine LABASSE, artiste locale, avait accepté d'y exposer certains de ses tableaux.

Un tableau représentant des crayons de couleurs aurait tout à fait sa place dans notre nouvelle bibliothèque.

M. le Maire propose donc aux élus d'acquiescer cette peinture pour la somme de 200 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal:

➤ Valide l'achat du tableau représentant des crayons de couleurs pour un prix de 200 € à Madame LABASSE Nadine afin de l'installer dans la nouvelle bibliothèque.

Point sur les travaux de réhabilitation de la mairie :

le 29 mai, s'est tenue la première réunion de coordination des entreprises retenues.

Le chantier démarre par le désamiantage dans l'ancienne bibliothèque et la salle « cracotte ».

Le début des travaux est prévu pour le 26 juin 2017 et la fin des travaux le 26 juin 2018. Les abords de la mairie vont changer puisque les arbres seront abattus. Peut-être faudrait-il couper le marronnier devant le carrefour express qui est creux à l'intérieur et qui menace le bâtiment.

L'extension serait finie fin janvier

A l'unanimité, le conseil municipal:

➤ Prend note du planning des travaux

Subvention aux associations :

Jacques Fradin fait la lecture du tableau distribué en début de séance.

La Commission, chargée d'étudier les demandes de subventions aux associations impliquées dans la vie communale, propose les attributions suivant la liste ci-dessous :

Associations	A verser
Association Familles Rurales	400
La Boule en Bois	100
Club Musical Maziérois	300



Associations	A verser
FC Sud Gâtine	350
Judo Club	500
Réveil Musical Gâtinais	400
Tennis de Table	200
Tennis Club Mazières-St Georges	200
AS Golf Trophé commune	400
Café Gâtine	100
Radio Gâtine	100
Archers de Gâtine	200
ACCA	150
Handball	250
Association Pologne	300
APE Participation spectacle	200
TOTAL	4 150

Le conseil propose d'attribuer les subventions aux différentes associations suivant proposition de la Commission pour un montant de 4 150 €.

Le conseil propose de donner à la nouvelle association du Judo, pour sa première année, une subvention de 500 € sachant que l'association n'en a pas eu l'année dernière. Toutefois l'année prochaine la somme sera revue à la baisse comme pour les autres associations et suivant les possibilités budgétaires.

Un courrier sera adressé au club de judo pour leur expliquer.

Il a été décidé de ne pas augmenter le montant des autres subventions puisque les associations ayant leur siège social à Mazières en Gâtine ont toujours la gratuité de la salle pour deux manifestations en dehors des réunions.

A l'unanimité, le conseil municipal:

➤ Valide les subventions ci-dessus et dit que les crédits de 4 150 € sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2017

Tarif cantine 2017/2018 :

Les repas des élèves des écoles primaires et maternelles sont facturés forfaitairement sur 10 mois avec prise en compte des arrêts maladie uniquement pour les absences maladie supérieures à 2 semaines et sur présentation d'un certificat médical.

La commission propose d'augmenter les tarifs de 2%, ce qui porterait le prix du repas de 2.92 € à 2.98 € et les forfaits de la manière suivante

	+2 % à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Forfait Maternelle	40.51
½ Forfait Maternelle	20.25
Forfait Primaire	41.70
½ Forfait Primaire	20.85
Repas Occasionnel	3.72
Coût du repas	2.98



Ne seront déduits du forfait que

- les arrêts médicaux de 2 semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical l'arrêt
- Les pique-niques
- Les absences pour convenances personnelles, grève ou intempéries si maintien du service de restauration

Le principe de la facturation pour l'année scolaire 2017-2018, reste réparti forfaitairement sur 10 mois, de septembre à juin.

Les impayés cantine, toujours de plus en plus nombreux, ont donné lieu à débat. Certaines communes contactent les familles pour les sensibiliser sur les impayés, nous pourrions peut-être en faire de même ?

A l'unanimité, le conseil municipal:

- Valide les nouveaux tarifs ci-dessus pour la rentrée 2017/2018

Point sur le budget :

Monsieur Jean-Marie Morisset a distribué en début de séance deux documents reprenant les dépenses du début de l'année à fin mai.

Il commente l'ensemble des documents et d'une manière générale il n'y a pas de remarque particulière à faire sur le budget.

La facture de gaz de la bibliothèque (ancienne gendarmerie) est plus élevée que prévue mais la cuve a été entièrement remplie.

Concernant les recettes de fonctionnement, la commune en a reçu à ce jour environ 25%, et pour les recettes d'investissement, de nombreuses subventions n'ont pas encore été versées. Mais nous ne sommes qu'au mois de mai donc pas d'inquiétudes pour l'instant.

Concernant les gros travaux commencés l'année dernière les dépenses globales s'élèvent :

- pour l'épicerie solidaire à 63 124.99 €
- Pour la bibliothèque à 96 811.96 €
- Pour le club musical à 28 682.40 €

L'ensemble des subventions pour ces travaux sont attendues pour un montant de 89 650,00 € (soit 47,53%), la part restant à la charge de la Commune est donc de 98 969,35€ (soit 52,47%)

A l'unanimité, le conseil municipal:

- Est informé de l'état des dépenses et recettes pour les trois projets.



Questions diverses :

- Organisation fête de l'été
Alain Ouvrard a fait faire des panneaux annonçant la fête de l'été (15 € l'unité) qui seront placés aux endroits stratégiques.
Tous les commerçants ont désormais été contactés et informés de la manifestation.
Des flyers ont été demandés, reste à voir le coût suivant le budget. Il faut compter environ 40 € pour 500 flyers.
L'école de musique sera bien présente. Mais il semblerait que le même soir il y ait un cinéma en plein air à Saint-Pardoux.
Le repas sera préparé par « Nature-Gâtine » (Adulte 14 € et enfant 6 €)
Pour information dans l'après-midi il y aura aussi le triathlon de Verruyes.
La prochaine réunion d'organisation se fera le 12 juin.
- Organisation du 14 juillet
Il se fait comme l'an passé avec Verruyes.
Le feu d'artifice est commandé.
Une réunion avec la commune de Verruyes est prévue pour l'organisation. La commune va essayer de s'investir davantage et bien savoir qui fait quoi de manière à être plus efficace.
- Arrivée des réfugiés
Trois familles de réfugiés arrivent à Nantes, le même jour, le 4 juillet. Ces familles seront accueillies à Mazières, à Secondigny et à Saint Aubin le Cloud. Les maires vont faire leur possible pour mutualiser le transport en affrétant un car.
L'état des lieux de la maison a été fait le mercredi 31 mai et la réunion de mise au point avec un toit en gâtine aussi.
Nous sommes actuellement à la recherche de 6 lits de 90 pour les enfants (sommier et matelas).
Les choses avancent doucement mais la maison sera prête pour le 20 juin.
Beaucoup de question reste toutefois en suspens. Ont-ils des revenus, des vêtements, un permis de conduire ?... Il est difficile d'anticiper tant qu'ils ne seront pas arrivés.
- Inauguration épicerie solidaire, nouvelle bibliothèque et école de musique
L'inauguration était initialement prévue lors des journées du patrimoine. Or le Chœur de Chambre n'était pas disponible. Donc l'inauguration se fera le 9 septembre. Il y aura déambulation dans les rues en partant de l'épicerie solidaire, en passant par l'ancienne caserne des pompiers, puis la bibliothèque et enfin l'école de musique. Le Chœur de Chambre pourra finir l'animation dans la cour de l'école ou sera offert un pot de l'amitié.
Des invitations vont être envoyées prochainement.



- Journées du patrimoine

Pour le week-end du patrimoine, M. Juin et Claudie Métayer de l'association, les Art'piculteurs se proposent d'organiser un théâtre en plein air, sur le site du château de la Ménardière. La pièce intitulée « Poudre » sera jouée par les élèves d'une école de comédiens.

Les Commune de Saint-Pardoux, Mazières, et L'EHPAD « Les 2 châteaux », seront partenaires pour l'organisation.

- Les élections législatives

Pour les élections des 11 et 18 juin prochain, un planning des permanences a été établi.

M. le Maire demande à chacun de valider son créneau ou de trouver une solution en cas d'impossibilité.

Fin de séance à 22h05.

La secrétaire de séance,
Murielle GIRARD

Le Maire,
Alain CLAIRAND

